



## Description

La bourse d'appui aux études aux cycles supérieurs est une aide financière aux étudiantes et étudiants inscrits à la maîtrise et au doctorat dans des programmes relevant de l'École de travail social et de criminologie pour faciliter la réalisation d'activités de recherche et valoriser, par une prime à l'excellence, la qualité de leur réalisation.

## Montant de la bourse

Deux bourses de 2 500 \$ chacune.

## Date limite de réception des candidatures

1<sup>er</sup> novembre

## Conditions d'admissibilité

- Être inscrit à temps plein dans un programme de maîtrise ou de doctorat de l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval;
- L'avant-projet de mémoire, d'essai ou de thèse doit porter sur le domaine du service social des groupes.

## Critères d'évaluation

- Le degré d'avancement attesté (relevé de notes, recommandation de la direction);
- La qualité du dossier académique de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle;
- La pertinence du projet démontrée par le (la) candidat(e) dans le domaine du travail social des groupes ou d'autres modalités de travail de groupe en organisation communautaire;
- La qualité scientifique du projet;
- Le lien démontré avec l'objet du fonds.

## Directives pour soumettre votre candidature

### Votre dossier doit inclure :

- Le formulaire de candidature version FTSC-C-2018-01;
- Les relevés de notes (officiels ou certifiés par la gestion des études) du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> cycle (si applicable);
- Une preuve d'inscription à temps plein au présent trimestre;
- Le formulaire d'appui de la directrice ou du directeur de mémoire, d'essai ou de thèse - transmis par votre directeur ou directrice sous pli séparé.

**Toute demande qui ne respecte pas les consignes énoncées sera rejetée par le comité scientifique**

### Votre candidature doit être expédiée à :

1. Le **dossier complet** doit être transmis par courriel au [tsc@tsc.ulaval.ca](mailto:tsc@tsc.ulaval.ca), ou déposé (en une seule copie) au secrétariat de l'École de travail social et de criminologie au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre.
2. La lettre d'appui originale et le(s) relevé(s) de notes doivent être déposés en format papier au secrétariat de l'École de travail social et de criminologie au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre.